



Numéro 58 - 13 juin 2017

CTL du 13/06/2017

COMPTE- RENDU de MANDAT des REPRESENTANTS CGT Finances Publiques du personnel

Représentants de l'administration :

M. MORICEAU, M. JOUVE, M. RAYMON, M. PAILLET, Mme GIGUET

Représentants des personnels :

CGT- Finances Publiques : M.HINDERSCHID (T), Mme BESSON-BRILLANT (T), M. WAY (S), M. TEUILLIERAS (S)

FO Finances Publiques : M. MOISSINAC (T), M. DEJOU (T), Mme BOURGADE (S)

SOLIDAIRES FINANCES : M. LAROUSSINIE (T), M. SERRE (T),

Secrétaire : Mme BONNET – secrétaire -adjoint : M. MOISSINAC (F.O.)

La CGT Finances Publiques du Cantal lit sa déclaration liminaire (reproduite ci-après).
Solidaires fait également une déclaration liminaire.

M. MORICEAU ne fera pas de commentaire sur les aspects politiques de ces déclarations.

Concernant le report de la mise en place du P.A.S.(prélèvement à la source) il considère que c'est une bonne décision, car il aurait été difficile pour les services de déployer cette mesure conjointement à la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, l'impact en terme d'accueil aurait été trop important.

Quant au recul du contrôle fiscal et de l'intra-DFE, il estime que le département n'est pas concerné grâce à la création du PCRFP qu'il a conduite.

Son inquiétude en termes de charges de travail se porte plutôt sur les réformes à venir , notamment celle de l'ISF qui serait remplacé par un impôt sur la propriété immobilière.

Sur la réforme de la formation professionnelle, il prend note de notre opposition et tient à indiquer qu'il a bien vu circuler la pétition intersyndicale à ce sujet.

M. HINDERSCHID (CGT) fait remarquer que les annonces faites concernant le report du P.A.S. ne font état que des difficultés que rencontreraient les employeurs lors de sa mise en place. Les revendications des organisations syndicales, dont la CGT qui réclame l'abandon de cette réforme, n'en sont pas à l'origine. Il s'agit là de satisfaire uniquement les revendications patronales.

I- Approbation des P.V. des réunions des 4 avril et 13 avril 2017 (pour avis):

Sans observation particulière des organisations syndicales, les P.V. sont approuvés à l'unanimité.

II - Bilan de la formation professionnelle 2016 (pour information) et plan local de formation 2017 (pour avis):

Mme GIGUET fait état du bilan de la formation professionnelle 2016.

Les élus de la CGT Finances Publiques l'interpellent sur le type et le nombre de e-formations et sur les exclus de la formation professionnelle (un quart des inscrits ne débute pas leur e-formation, quant à ceux qui la démarrent, un tiers ne va pas au bout).

Ils réitèrent également leurs demandes pour que la direction diffuse des notes de synthèse concernant les évolutions réglementaires et applicatives. Cette activité devrait être considérée comme de la formation continue. En effet, lors des visites de postes, les collègues se plaignent d'une augmentation constante de la charge de travail, due essentiellement aux suppressions d'emplois, qui ne leur laisse plus le temps nécessaire pour appréhender ces évolutions.

M. MORICEAU comprend très bien cette demande. Il considère que la diffusion d'un « pas à pas » serait de nature à permettre une appropriation très rapide de toutes ces évolutions. Pour autant, la dimension de la direction et le champ très large des domaines concernés sont un frein à une mise en œuvre locale. Cette action ne peut que reposer sur la DG et sur la disponibilité des chefs de services.

M. WAY (CGT) demande si le plan local de formation est évolutif.

M. MORICEAU répond par l'affirmative ; de nouveaux besoins verront le jour notamment avec les nouvelles arrivées dans le département.

M. HINDERSCHID (CGT) revient sur les sujets récurrents du remboursement des frais de déplacement et de la compensation des temps de trajets. Il est inacceptable que les agents n'obtiennent pas automatiquement le remboursement de leurs frais.

M. MORICEAU promet que, si une note nationale ne paraît pas d'ici la rentrée, la note locale sera réécrite.

M. MORICEAU soumet cette proposition au vote.

VOTE : 2 POUR (CGT) 4 CONTRE (2 FO – 2 Solidaires).

Même si la CGT porte de fortes critiques sur l'e-formation (cf notre déclaration liminaire), elle acte par ce vote le renforcement du nombre de stages locaux faits en présentiel, la volonté de développer et reconnaître le tutorat ainsi que le caractère évolutif du plan de formation.

III- Réorganisation des services en charge des missions domaniales et de la politique immobilière de l'État (pour avis):

M. MORICEAU indique qu'avec la réorganisation des services en charge des missions domaniales et de la politique immobilière de l'État, le Préfet de région devient le responsable de la politique de l'État avec des correspondants départementaux. Il a donc un rôle important sur la rationalisation du parc immobilier.

L'évaluation domaniale est donc transférée à Clermont-Ferrand, il ne restera donc dans le département que des missions de gestion domaniale. Toutefois les travaux d'évaluation domaniale liés à la déviation de la RN 122 seront toujours gérés localement (hors expropriations).

M. WAY (CGT) s'inquiète de l'avenir de l'évaluatrice et demande quand elle sera amenée à changer de poste compte-tenu des travaux inhérents à la RN 122.

M. MORICEAU précise que cette collègue s'est naturellement positionnée pour le PRS. Son affectation future reste à déterminer, mais dans un premier temps elle sera amenée à partager ses nouvelles missions avec la fin des travaux d'évaluation liés au chantier de la déviation de la RN122.

M. WAY (CGT) demande si la réforme a un impact sur le poste de contrôleur affecté à la gestion domaniale .

M MORICEAU répond qu'il n'en est rien et met au vote ce point de l'ordre du jour.

VOTE : CONTRE à l'unanimité (2 CGT – 2 FO – 2 Solidaires)

Par ce vote, la CGT réaffirme son opposition à la disparition de la mission d'évaluation domaniale dans le Cantal. Cela vient s'ajouter à la longue liste des missions qui ont disparu dans le département.

IV- Examen des cahiers de consigne d'un agent technique (pour avis) :

Mme GIGUET nous indique les éléments concernant la mise en place du cahier de consignes concernant l'agent occupant le poste de gardien concierge de la cité administrative.

La CGT Finances Publiques a posé plusieurs questions pour clarifier certains points du cahier de consignes. Elle apportera les détails directement à l'agent concerné.

M. MORICEAU soumet cette proposition au vote.

VOTE: 6 POUR (CGT – FO – Solidaires)

V- Point d'information sur la préfiguration du télétravail (pour information) :

M. JOUVE, comme promis suite à une demande de la CGT, fait un point d'étape sur la préfiguration de la mise en place du télétravail. Les agents et les chefs de services concernés ont été interrogés.

Il en résulte un certain nombre de pistes d'améliorations en termes d'accessibilité des applications informatiques, d'accès aux dossiers informatiques partagés du poste, de possibilité de liaisons téléphoniques entre collègues. Compte-tenu du déport de la charge de travail en termes d'accueil physique et téléphonique sur les autres agents de la structure, faire coïncider les jours de télétravail avec les jours de fermeture au public serait une solution à envisager.

Les télétravailleurs sont satisfaits. Ils soulignent une concentration accrue et un environnement calme mais regrettent que certaines applications informatiques ne soient pas accessibles, ce qui génère des temps de préparation assez importants.

M. MORICEAU précise que l'expérimentation se poursuivra jusqu'en fin 2017 compte-tenu de son début tardif.

M. HINDERSCHID (CGT) demande quel avenir est réservé à l'accueil du public dans les petites structures lorsqu'il y aura généralisation de cette offre de travail. Y aura-t-il des quotas limitant les structures ouvertes au télétravail ou le nombre de télétravailleurs par site ?

M. MORICEAU répond que non sauf peut-être une limite liée au nombre maximum de connexions sécurisées possibles.

M. JOUVE précise que la problématique n'est pas la même suivant les régions. La situation cantalienne n'est pas comparable avec celle de la région parisienne.

VI- Recrutement d'un apprenti (pour information) :

Mme GIGUET nous informe que la DDFIP du Cantal s'est portée candidate pour accueillir un nouvel apprenti à compter du 1^{er} septembre 2017 sur le site du SIP-SIE de Mauriac. Des contacts ont été pris avec les établissements locaux de formation (BTS comptabilité-gestion, licence professionnelle comptabilité-finances). Les candidats doivent avoir entre 18 et 25 ans, des entretiens seront organisés pour répartir les candidats.

M. HINDERSCHID (CGT) rappelle la position de la CGT qui n'est pas opposée à l'apprentissage à condition qu'il représente un véritable atout pour la personne concernée. La pratique de la comptabilité publique qui n'a que peu de liens avec la comptabilité privée n'est pas de nature à apporter une véritable valeur ajoutée à leur formation.

Il énonce à nouveau ses craintes quant à l'utilisation de ce type d'emplois (apprentis, services civiques) comme un palliatif, à moindre coût, aux suppressions d'emplois. D'autant plus que ces contrats ne débouchent pas sur une embauche.

M. MORICEAU rétorque que ce cursus leur permet d'obtenir un diplôme, que ce parcours est facilitant pour une réussite au concours et qu'il a l'impression de faire « œuvre utile ».

VII- Démission d'un agent BERKANI (pour information) :

Mme GIGUET nous fait part de la démission d'un agent BERKANI sur le site de Mauriac. Les heures libérées ont été proposées aux agents BERKANI déjà en fonction, ce qui est une obligation. Personne n'ayant candidaté, elles seront intégrées au marché public de prestations de nettoyage.

VIII- Questions diverses :

M. MORICEAU remet le document réclamé par la CGT lors du précédent CTL concernant l'emploi d'auxiliaires en 2016 et l'équivalence en ETPT.

M. HINDERSCHID (CGT) demande au directeur de communiquer quelles sont, maintenant que les élections présidentielles sont passées, les restructurations prévues.

M. MORICEAU indique que le Directeur Général a demandé le gel de ces chantiers même s'il faudra malgré tout continuer. Il faut attendre la nomination du deuxième gouvernement, on ne peut présumer des directives du futur ministre.

M. HINDERSCHID (CGT) regrette d'avoir eu seulement connaissance du licenciement de l'agent PACTE qui avait été recruté à la trésorerie de Chaudes-Aigues et de son remplacement au 1^{er} mars 2017 lors d'une visite de postes et non par la direction lors d'un précédent CTL.

M. MORICEAU regrette cet oubli mais précise que cela relève d'une CAP et que cette information sera donc faite dès les prochaines instances.

M. HINDERSCHID (CGT) rappelle une des demandes récurrentes formulées par nos collègues lors des visites de postes de la CGT, à savoir celle de la réduction du nombre d'imprimantes par des mopieurs.

M. MORICEAU répond que cette politique ne sera pas remise en cause.

M. JOUVE indique qu'il fera une estimation réelle des besoins, charge aux services de justifier leurs demandes quant à l'utilisation d'imprimantes individuelles.

M. HINDERSCHID (CGT), toujours dans le cadre des visites de postes organisées par la CGT, alerte la direction sur les difficultés croissantes rencontrées par l'ensemble des services au fur et à mesure des suppressions d'emplois, notamment au SIP d'Aurillac, dans les trésoreries de Chaudes-Aigues, de Vic-sur-Cère... Toutefois, la trésorerie principale d'Aurillac semble plus particulièrement concernée compte-tenu d'un sous-effectif récurrent et d'un turn-over à venir important.

M. MORICEAU conteste ce sous-effectif et reconnaît que le turn-over à venir n'est pas de nature à améliorer les choses.

M. HINDERSCHID (CGT) indique que, lors de la visite de postes de la CGT à la trésorerie principale d'Aurillac, il lui a été signalé que :

- les travaux de création d'un bureau d'accueil n'ont pas été terminés ; en effet, l'intérieur de celui-ci est toujours brut sans peinture ni papier-peint
- le guichet d'accueil des personnes à mobilité réduite n'a que le mérite d'exister ; en effet, sa configuration n'est pas du tout compatible à l'installation d'un poste de travail
- l'ensemble des services mériterait un « rafraîchissement », les derniers travaux de peinture datant apparemment des années 1970 !

M. MORICEAU concède qu'une rénovation ne serait pas inutile.

M. WAY (CGT) demande quand sera organisé l'accueil des nouveaux agents et si tous les agents arrivés ou recrutés dans le département depuis le 1^{er} septembre 2016 seront conviés.

M. MORICEAU indique que cet accueil se tiendra sur une journée avec l'ensemble des nouveaux arrivés probablement aux alentours du 4 septembre.

M. MORICEAU informe l'ensemble des membres du CTL de sa volonté de reloger la trésorerie d'Aurillac Banlieue dans les locaux de la direction en début d'année 2018. Une concertation sera menée avec les agents de la DDFIP et de la trésorerie préalablement à ce déménagement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h45.

Vos élus au CTL

Daniel HINDERSCHID, Luc WAY, José TEUILLIERAS, Claudette BESSON-BRILLANT

Déclaration liminaire des représentant-es CGT Finances Publiques du Cantal au CTL du 13 juin 2017

La nomination d'un Premier ministre proche d'Alain Juppé et soutien de François Fillon est symbolique du sens donné à l'action du premier gouvernement d'Emmanuel MACRON.

La composition du gouvernement montre également que les ministres ne sont pas tous des inconnus de la politique.

Maintenant, c'est la casse du code du travail et de la protection sociale qu'Emmanuel Macron compte imposer, à coup d'ordonnances, sous l'injonction de Pierre Gattaz, pendant la période estivale. Cette méthode ne répond en rien aux attentes, aux besoins, aux aspirations des salariés et du pays. Elle est le moyen de tenter de contourner le débat et de désamorcer les mobilisations.

Il n'y a ni urgence, ni efficacité à poursuivre une politique de déréglementation du marché du travail qui génère chômage, précarité, explosion des inégalités.

Partout en Europe, ces politiques d'austérité donnent les mêmes résultats et alimentent la montée de l'extrême droite.

Le recyclage des vieilles recettes libérales n'est nullement un signe de modernisme. Ce sont les enseignements que chacune et chacun peut tirer des mobilisations contre la loi travail en 2016. Une loi à laquelle 70% de l'opinion publique et une majorité de syndicats se sont opposés mais qui fut adoptée par un 49-3 à l'assemblée nationale.

La CGT demande l'ouverture d'une négociation sociale résolument tournée vers le XXIème siècle portant notamment sur :

- la réduction du temps de travail à 32 heures et l'augmentation des salaires et des pensions de retraite ;
- le renforcement du droit d'expression des salariés et d'intervention de leurs représentants ; l'amnistie pour les militants syndicaux et le respect des libertés syndicales ;
- le renforcement des conventions collectives et le rétablissement de la hiérarchie des normes et du principe de faveur.

Nous sommes conscients que, face aux objectifs du Président de la République et du gouvernement avec le soutien du Medef, une mobilisation du monde du travail, des privés d'emplois, de la jeunesse et des retraités est indispensable. La CGT entend bien y travailler très rapidement dans un cadre syndical le plus unitaire possible.

Les nominations de Bruno LEMAIRE comme ministre de l'économie et Gérard DARMANIN, comme ministre de l'action et des comptes publics sont là aussi des symboles forts de la ligne politique qui sera à l'ordre du jour.

Pire, en dénommant ainsi ce ministère, Emmanuel Macron et Edouard Philippe confirment, s'il en était besoin, leur conception avant tout libérale des services publics et de leurs missions.

En effaçant ainsi la Fonction publique, en la rattachant à un département ministériel qui en fera avant tout une variable budgétaire et en y nommant une personnalité fortement ancrée à droite, le Président de la République et le Premier ministre indiquent clairement leur volonté de poursuivre et d'amplifier les nocives politiques d'austérité.

Les premières rencontres au niveau national avec les organisations de la fonction publique confirment la volonté gouvernementale de mise en oeuvre des mesures portées par le candidat Macron : jour de carence, suppression de 120 000 emplois dans la fonction publique...

Plus que jamais et sans attendre, la CGT portera ses exigences d'une Fonction publique renforcée, dotée de tous les moyens nécessaires pour mener toujours mieux ses missions publiques pour la population et le progrès social.

A la DGFIP, le Directeur général n'a pas attendu un nouveau gouvernement pour s'attaquer aux droits et garanties des collègues, car non seulement il diminue les droits alloués aux élus pour la défense des agents, mais il insiste contre les collègues en organisant les mêmes jours les épreuves des concours internes et externes à partir des épreuves de 2019 et en limitant à cinq le nombre de participations aux concours internes. Ce sont des entraves graves aux possibilités de promotions internes !

Quant aux règles de gestion, les attaques contre les garanties sont continues avec par exemple la multiplication des postes au choix, l'instauration de délais de séjours de trois ans et de bilans de compétences pour plus de précarité sur certains postes.

Sur la situation des effectifs, juste un exemple avec le projet de mouvement de mutation au 01/09/2017

de catégorie B : **il fait ressortir un déficit de plus de 988 agents B dans le réseau DGFIP (756 en 2016)**, 32 affectations d'office et 65 demandes de rapprochements non satisfaites.

Rappelons que les services ont perdu 35 000 emplois depuis 2002. Ajoutons les restructurations permanentes et la déconstruction systématique du réseau. Jamais les conditions de travail des agents n'avaient été à ce point dégradées !

Alors on brade les missions ! Privatisation de la collecte de l'IR avec le PAS à compter de 2019, externalisation de la consultation des fichiers immobiliers auprès des notaires avec risque de privatisation de la délivrance des renseignements à moyen terme, développement du travail à distance, recul du contrôle fiscal de proximité, de l'infra DFE, développement des pôles en tout genre pour resserrer le réseau, des SFACT en fragilisant la séparation entre ordonnateur et comptable, des maisons de services au public et des antennes dans les postes pour continuer à détruire le réseau de proximité et de pleine compétence, mise en place de 9 centres de services RH de compétences multidépartementales, etc.

Les collègues de la DDFiP du Cantal ne sont pas dupes de cette volonté de brader nos missions et ils la refusent...

Concernant l'ordre du jour de CTL :

Sur la formation professionnelle, la CGT Finances Publiques réclame des moyens de formation à la hauteur de la technicité requise Face à une réglementation sans cesse en évolution, et toujours plus complexe, les agents rencontrent les plus grandes difficultés pour accéder aux formations pourtant nécessaires à leur travail. Dans un espace professionnel désormais unifié, chaque agent a vocation à exercer n'importe quelle mission correspondant à son corps d'appartenance. Cela implique des moyens de formation mobilisés tout au long de la carrière de l'agent.

Pour la CGT Finances Publiques, la formation continue doit se réaliser au plus près des lieux de vie des agents, afin de permettre au plus grand nombre d'accéder à celle-ci.

La CGT refuse le recours à l'e-formation en tant que substitut aux stages présentiels ; elle doit être circonscrite à des formations apportant un complément à ces stages. En aucun cas elle ne doit être utilisée par l'administration dans l'unique but de réduction des coûts et de la charge des sites de formation. En aucun cas elle ne doit être un outil pour imposer aux agents la maîtrise de pré-requis.

Elle doit être circonscrite à des formations simples, nécessitant un déploiement rapide sur le territoire. L'intégralité des frais supportés par les agents pour se former ou pour passer des concours doit être compensée. Le temps de déplacement lié à la formation ou aux examens doit être pris en compte et rajouté au temps de travail de l'agent.

Par ailleurs, les agents suivant une formation pratique ou d'application au sein des services, consécutive ou non à une prise de poste, doivent bénéficier d'un tutorat de qualité.

L'agent en charge de la fonction de tuteur doit être un agent expérimenté disposant d'une bonne maîtrise des missions exercées par l'agent en formation. La charge du tutorat doit être prise en compte dans la charge de travail du tuteur et reconnue au travers de son évaluation. Le tutorat doit reposer sur le volontariat.

Sur la réorganisation des missions d'évaluations domaniales et de politique immobilière : il s'agit d'une concentration régionale de la Politique Immobilière de l'État avec une composition interministérielle, d'une scission front-office / back-office de la gestion domaniale qui casse les collectifs de travail, et d'une destruction pure et simple de la mission d'évaluation domaniale et de son réseau qui passe au niveau national de 101 à 59 départements dotés de services d'évaluation, ce qui s'accompagne de l'augmentation des seuils de saisine pour acquisitions et prises à bail (ces mesures privant ainsi les petites collectivités et organismes de ce service public).

Tout ceci sur fond de mépris pour les collègues du Domaine et leur avenir. En positionnant le CTR traitant du Domaine les 23 mars et 4 avril 2017, c'est-à-dire bien après la clôture de la campagne des mutations, les collègues ont dû faire des choix de carrière sans avoir tous les tenants et les aboutissants ni les modalités pratiques de cette restructuration.

Avant la tenue des débats consacrés à l'ordre du jour, la CGT Finances Publiques du Cantal tient à rappeler les revendications exprimées en termes d'emplois par les collègues. Les mouvements C (titulaires et 1eres affectations) sont parus, et il n'y a que 4 arrivées dans le département.

Cela ne permettra pas de remédier aux sous-effectifs qui sont criants dans de nombreux services. Les collègues encore en poste n'en peuvent plus de subir la double peine en terme d'augmentation des charges de travail : en sus des suppressions d'emplois effectives au 1^{er} septembre, ils devront supporter la répartition de la pénurie générée par ces sous-effectifs.

Dans ces conditions comment rendre un service public de qualité ?

Comment maintenir des conditions de travail acceptables ?